



Piémont des Vosges : une périurbanisation ralentie

La progression de la population du territoire du SCoT du Piémont des Vosges ralentit depuis 20 ans. Des actifs viennent s'installer, mais les étudiants et les retraités quittent le territoire. La densité de logements est plus élevée que dans d'autres territoires périurbains, les habitants vivant plus souvent en appartement. Les personnes seules et les couples sans enfant sont plus fréquents parmi les ménages. Les habitants ont un niveau de vie élevé, et les plus hauts revenus sont particulièrement importants pour ce type de territoire. La population du territoire vieillit rapidement, une tendance qui devrait se poursuivre dans les prochaines décennies.

Dominique Kelhetter, Flora Vuillier-Devillers, Insee

Trois communautés de communes composent le territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Piémont des Vosges, qui en compte 35 (figure 1). Ce territoire est dans la zone d'influence directe de Strasbourg, qui se situe à une trentaine de kilomètres au nord-est. Sa fonction est avant tout résidentielle pour ses 59 000 habitants en 2012. Leurs nombreux déplacements domicile-travail vers Strasbourg en font un territoire périurbain. Quatre habitants sur dix vivent dans l'une des trois plus grandes villes du territoire (Obernai, Barr et Rosheim).

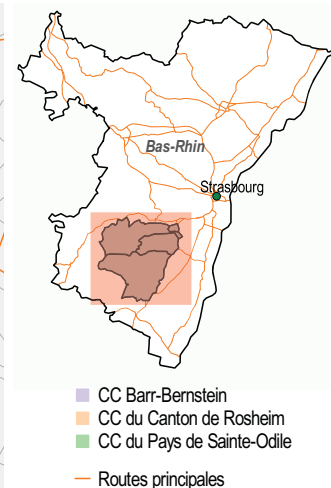
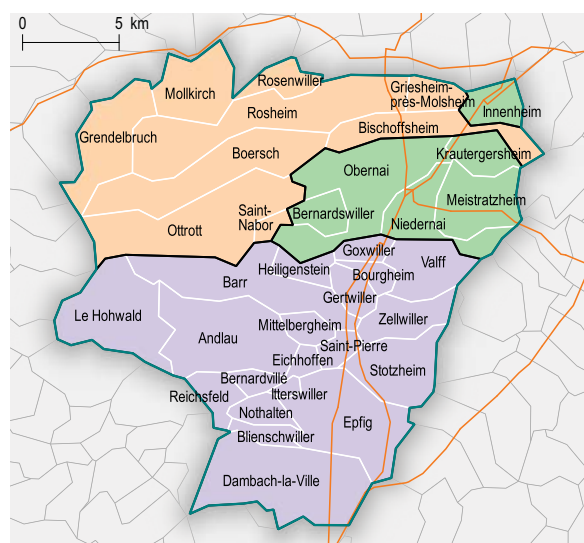
Augmentation plus modérée de la population

Entre 2007 et 2012, la population du SCoT a augmenté de 0,54 % par an, une progression plus élevée que dans les deux départements alsaciens, mais deux fois moins importante que dans le territoire pris pour référence (encadré 2). Le solde naturel entre les naissances et les décès (+ 0,32 % par an), stable depuis 1990, connaît une légère baisse dans la période récente. Cette tendance proche de celle observée en Alsace, diffère de celle des SCoTs périurbains de référence (pour la plupart hors de l'Alsace), dont le solde naturel est en nette progression depuis 1990. Le solde migratoire est en baisse depuis vingt ans, comme

pour l'ensemble de l'Alsace, et induit le ralentissement de l'augmentation de la population (figure 2). Il reste toutefois positif sur la période récente, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble de l'espace alsacien. Les principales mobilités résidentielles se font avec le reste du Bas-Rhin, notamment avec Strasbourg. Sur les 8 000 départs et autant d'arrivées en cinq ans, les deux tiers sont internes au département (figure 3).

Ce sont les 25-54 ans qui déménagent le plus et toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées. Cependant, le SCoT attire des jeunes cadres et professions intermédiaires, surtout âgés de 25 à 39 ans. Les moins de 25 ans sont nombreux à partir étudier hors du territoire. En 2008, 1 000 élèves et étudiants avaient quitté le SCoT qu'ils habitaient cinq ans auparavant, pour seulement 400

1 Le Piémont des Vosges, un SCoT périurbain

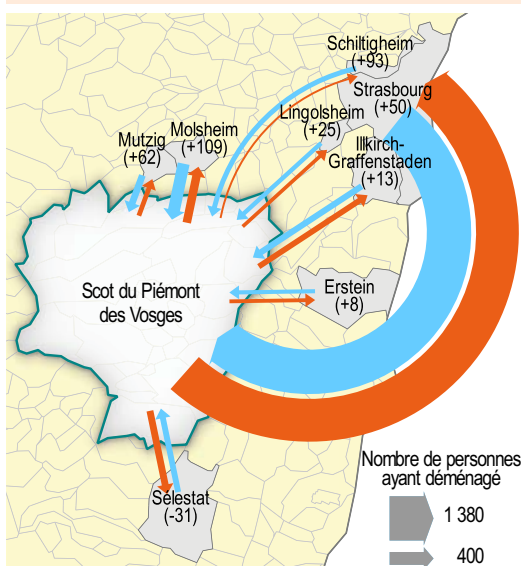


qui s'y sont installés. Le SCoT perd également des retraités et des jeunes inactifs sous l'effet des migrations.

Un niveau de vie plus élevé

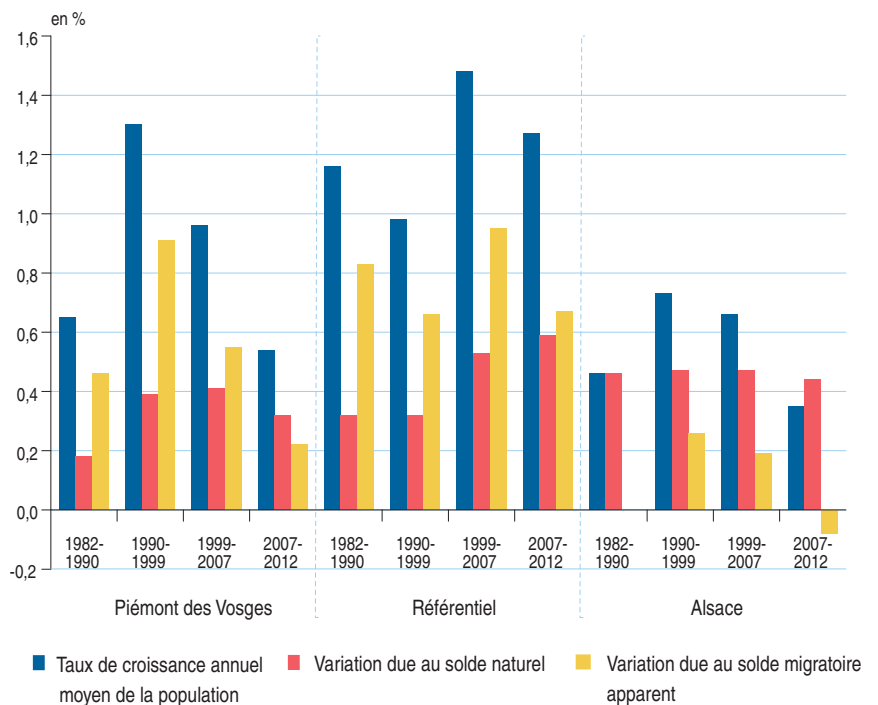
Le revenu disponible médian par unité de consommation (*définitions*) du SCoT est de 22 610 euros. Il est supérieur à celui de l'Alsace (21 300 euros) mais aussi à celui des territoires périurbains de référence (20 820 euros). Ce sont surtout les personnes les plus aisées du SCoT qui ont un niveau de vie plus élevé qu'ailleurs : les 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile) ont un revenu disponible de plus de 40 270 euros par unité de consommation, soit 6 000 euros de plus que les 10 % les plus aisés du référentiel. Les 10 % de personnes les moins aisées (1^{er} décile) ont un revenu de moins de 13 130 euros, soit seulement 500 euros de plus que dans les autres SCoTs périurbains. La répartition des revenus est plus inégale dans le SCoT avec un rapport interdécile de 3,1 pour seulement 2,7 dans le référentiel. Les ménages les plus aisés sont les couples, notamment les couples sans enfant. Les différences de revenus entre les trois communautés de communes sont sensibles, mais leur revenu disponible reste toujours supérieur au SCoT de référence. Le niveau de vie est le plus élevé dans le canton de Rosheim (24 140 euros) et le plus faible dans la communauté de communes de Barr-Bernstein (21 830 euros). La pauvreté ne concerne que 6,7 % de la population, pour 7,9 % dans les territoires de comparaison et 11,8 % en Alsace.

3 Deux tiers des mobilités résidentielles avec le Bas-Rhin



© IGN - Insee 2016
 Note : au recensement de 2008, 1 380 personnes ont déclaré avoir quitté Strasbourg qu'elles habitaient 5 ans auparavant pour venir s'installer dans le SCoT. 1 330 personnes ont fait le chemin inverse, soit un solde de 50 personnes.
 Source : Insee, recensement de la population 2008.

2 Moindre augmentation de la population



Lecture : entre 1982 et 1990, la population du Piémont des Vosges s'est accrue de 0,7 % par an en moyenne. Sur la même période, la variation de la population due au solde naturel est de + 0,2 % par an et la variation due au solde migratoire apparent est de + 0,5 % par an.

Source : Insee, recensements de la population et État civil.

Davantage de propriétaires en appartement

La densité de logements est plus élevée que dans le référentiel (73 logements au km² contre 39). Le nombre de logements a progressé un peu moins rapidement que dans les territoires comparables, de 8,5 % entre 2007 et 2012. Le nombre de résidences principales a augmenté de 7 % dans la même période. Les logements vacants sont devenus plus nombreux. Leur part (8,5 % des logements) est supérieure de 1,5 point à celle observée dans le référentiel. Ces logements inhabités ont été surtout construits avant 1946 ou après 2010. Les maisons et les appartements comportant peu de pièces sont plus souvent inoccupés que les grands logements.

Les résidences principales sont situées pour plus des deux tiers dans les communes urbaines, pour seulement 56 % dans le référentiel. En 2012, 67 % des résidences principales sont des maisons dans le Piémont des Vosges, contre 83 % dans le référentiel (*figure 4*). Cette différence s'est encore accentuée en cinq ans, l'écart était inférieur de deux points en 2007. Dans les communes rurales comme dans les communes urbaines, les maisons sont plus rares que dans les territoires comparables.

Les ménages sont plus souvent installés de façon durable dans le SCoT : la part de propriétaires est supérieure de 11,5 points à celle du territoire de référence pour ceux qui

habitent en appartement et de 3,9 points pour ceux qui habitent en maison individuelle.

Peu de couples avec des jeunes enfants

La population du SCoT est plutôt âgée : 41 ans en moyenne, mais surtout, elle vieillit. L'âge moyen a progressé de deux ans depuis 2007, alors que celui du référentiel a peu évolué, autour de 38 ans. On observe surtout un déficit de jeunes de moins de 15 ans et d'adultes de 30-44 ans.

Entre 2007 et 2012, le nombre de personnes vivant seules a augmenté de 17 % tandis que la population totale du SCoT n'augmentait que de 3 %. Parmi les familles, les couples sans enfant sont plus fréquents que dans le référentiel. Les trois quarts ont plus de 50 ans et les enfants ont déjà quitté le domicile parental. Moins d'un quart est un jeune couple n'ayant pas encore d'enfant. Les familles avec enfants sont moins fréquentes que dans le territoire de comparaison. Les couples avec enfant(s) ne représentent qu'un tiers des ménages (*figure 5*). Ils ont plus souvent un seul enfant au domicile. Les trois quarts n'ont plus d'enfant de moins de quatre ans : les couples avec de jeune(s) enfant(s) représentent 4,5 points de moins que dans le référentiel.

En raison du vieillissement de la population, les ménages de retraités sont nombreux.

Une population plus nombreuse en 2040

Si les évolutions démographiques récentes se maintenaient, 64 000 habitants vivraient dans le SCoT du Piémont des Vosges en 2040 (+ 5 000 habitants). Cela représenterait une hausse de 9 % de la population, soit un point de plus que l'évolution estimée pour l'Alsace. Le vieillissement de la population continuerait : l'âge moyen augmenterait de plus de cinq ans et de deux ans pour les seuls actifs. L'accroissement du nombre d'habitants concernerait principalement les plus de 60 ans (figure 6). Le nombre de jeunes de moins de 20 ans reculerait de 1 500 et celui des classes d'âge actives (20 à 60 ans) de 2 400.

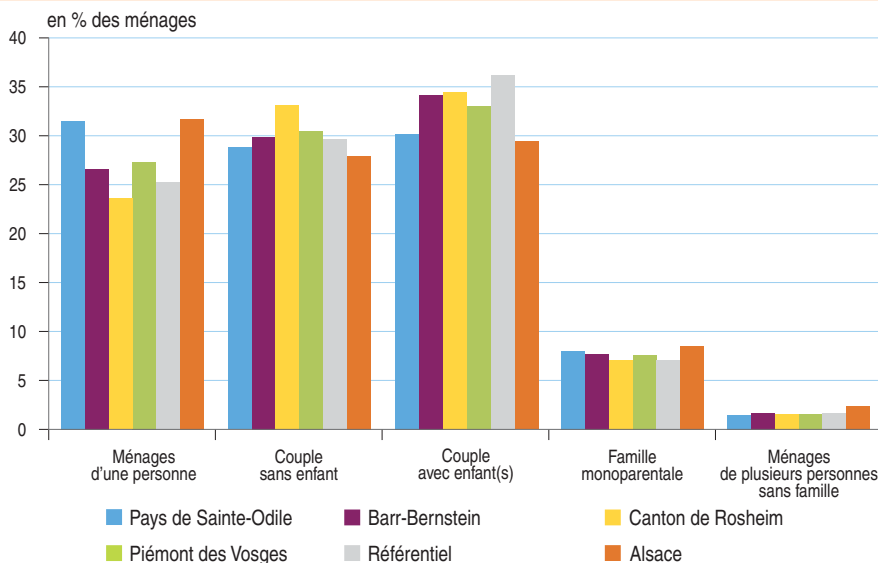
Communauté de communes du canton de Rosheim : une population plutôt favorisée

La communauté de communes du canton de Rosheim compte 17 750 habitants. Les familles y sont plus fréquentes. En particulier, les couples sans enfant représentent un ménage sur trois. Les ménages d'une seule personne sont plus rares, d'autant plus que le canton en perd sous l'effet des migrations.

Le niveau de vie est élevé comparativement au référentiel et à l'Alsace. Les revenus sont supérieurs au reste du SCoT pour tous les types de ménages, et le taux de pauvreté est bas. Seule 4 % de la population est concernée, un taux trois fois plus faible qu'en Alsace et deux fois plus faible que dans le reste du Piémont des Vosges. Les ménages d'ouvriers sont peu nombreux, les ménages de cadres et de professions intermédiaires sont surreprésentés.

Les trois quarts des ménages sont propriétaires de leur logement. Les habitants vivent souvent dans des maisons (75 % des résidences principales). Un tiers des résidences principales comportent au moins six pièces.

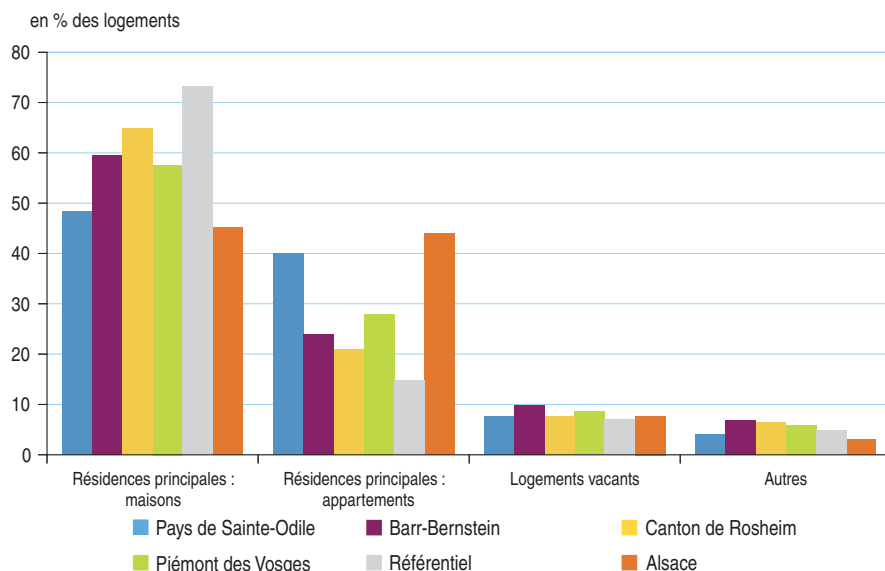
5 Peu de couples avec enfant(s)



Lecture : en 2012, dans le Piémont des Vosges, 33 % des ménages sont formés de couples vivant avec au moins un enfant, 31 % de couples sans enfant, 27 % d'une personne vivant seule, 8 % de familles monoparentales et 2 % de personnes vivant ensemble sans liens familiaux directs.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

4 Moins de maisons que dans les territoires de profil comparable



Lecture : en 2012, dans le Piémont des Vosges, 58 % des logements sont des maisons et 28 % des appartements occupés en tant que résidences principales, 9 % sont vacants, et 5 % (autres) sont des résidences secondaires et des logements occasionnels. Source : Insee, recensement de la population 2012.

Le parc des logements est relativement récent. Plus de la moitié des appartements ont été construits après 1990. Mais les logements construits depuis 2010, comme ceux construits avant 1946, restent plus souvent vacants. C'est plus particulièrement le cas des deux pièces, un appartement du canton sur trois, inoccupés pour 17 %. Ils ont été construits en plus grand nombre que dans le reste du SCoT.

La communauté de communes de Barr-Bernstein reste attractive

Il s'agit de la communauté de communes où la population (23 500) évolue le plus rapidement. Plus que le solde naturel, plus faible que dans le reste du SCoT, l'augmentation du

nombre d'habitants est due à l'attractivité résidentielle de la zone, avec un solde migratoire deux fois supérieur à l'ensemble du SCoT. Le territoire attire des couples, notamment jeunes et sans enfant. Le profil de population est proche de celui du Piémont des Vosges, bien que les ménages d'employés et de cadres soient un peu moins nombreux. Les logements sont anciens, plus d'un tiers a été construit avant 1946. Un sur dix est inoccupé. Anciens ou récents, les moins de cinq pièces sont beaucoup plus souvent vides que les grands logements.

Encadré 1

Obernai

La commune d'Obernai vit un apparent paradoxe depuis 1999 : en treize ans, le nombre de ses logements a augmenté de 840, mais sa population seulement de 350 personnes.

La part de logements vacants a progressé de 1,7 point. Les maisons ne représentent que 15 % des logements supplémentaires.

La part de résidences principales occupées par les ménages a baissé, leur nombre augmentant cependant deux fois plus que le nombre de personnes. Le mode de cohabitation a évolué : la part des personnes seules a beaucoup progressé, pour tous les âges jusqu'à 79 ans. Celle des couples avec enfant(s) a baissé de dix points alors que celle des couples sans enfant est restée stable. Mais il s'agit plus souvent de couples qui ont pu avoir des enfants ayant déjà quitté le foyer parental que de jeunes couples qui pourraient en avoir. De ce fait, la population a vieilli et la part de personnes âgées de 45 ans ou plus a augmenté de près de dix points. La natalité est en légère baisse et la mortalité en légère hausse.

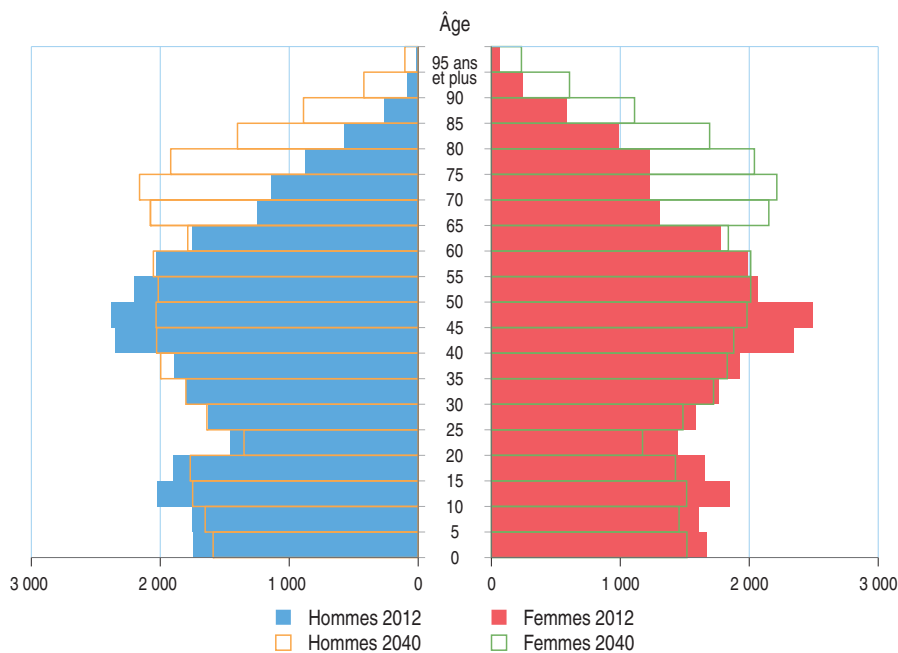
Avec un solde naturel à la baisse, le solde migratoire est resté longtemps très négatif et ce n'est que depuis 2011 qu'il est redevenu positif. La mobilité résidentielle concerne surtout les plus jeunes : 70 % des entrants et 74 % des sortants de la commune ont moins de 40 ans. En 2008, les principaux échanges résidentiels, tous négatifs, avaient lieu avec le reste du SCoT du Piémont des Vosges, le SCoT de Strasbourg, le SCoT de la Bruche et les autres régions françaises.

Une urbanisation plus poussée dans le Pays de Sainte-Odile

Il s'agit de la communauté de communes la plus urbanisée du SCoT, elle compte 17 750 habitants. Avec de nombreuses constructions de logements collectifs depuis 1946 (90 % des appartements), la zone s'est beaucoup développée. La densité de logements dépasse deux fois celle du reste du Piémont des Vosges. La part de maisons n'est que de 53 %.

Les logements très récents trouvent plus souvent preneurs, seuls 5 % sont vacants. Construits avant 1946, 15 % sont inoccupés. Les appartements de moins de 4 pièces, constituant une part importante du parc (31 % des résidences principales contre moins de 20 % dans le reste du SCoT), sont plus souvent occupés que dans les autres communautés de communes. La part de personnes seules est plus importante dans le Pays de Sainte-Odile que dans le SCoT quel que soit l'âge et augmente également plus rapidement. C'est la seule communauté de communes avec un solde migratoire négatif dans le Piémont des Vosges. Au recensement de la population de 2008, 3 000 personnes déclaraient être venues s'installer dans le Pays de Sainte-Odile au cours des cinq années précédentes, pour 3 500 parties s'installer

6 Une population vieillissante



Source : Insee, modèle Omphale.

ailleurs en France. Comme dans le reste du SCoT, les départs d'étudiants expliquent une grande partie de cet écart, mais c'est également le fait des départs de professions intermédiaires, et dans une moindre mesure, de cadres. Près de 70 % de ces

migrations résidentielles ont lieu avec d'autres communes du Bas-Rhin. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et le SCoT du Piémont des Vosges.

Encadré 2

Méthodologie

Afin de distinguer ce qui est spécifique au Piémont des Vosges, une comparaison à un territoire de référence est utilisée. Celui-ci se compose de neuf SCoTs choisis pour leur caractère périurbain et pour leurs similitudes avec le SCoT du Piémont des Vosges en termes de nombre d'habitants et de degré d'urbanisation.

Les SCoTs retenus comme référence sont les suivants : Pays des Vallons de Vilaine (Ille-et-Vilaine), Pays de Thelle (Oise), Albanais (Haute-Savoie), Pays de Valois (Oise), Pays d'Aunis (Charente-Maritime), Bruche (Bas-Rhin), Pays Forêt d'Orléans Val de Loire (Loiret), Pays Loire Beauce (Loiret) et Pays de Brocéliande (Ille-et-Vilaine).

Les projections de population en 2040 se fondent sur un modèle propre à l'Insee, baptisé Omphale.

Le modèle s'appuie sur les populations du SCoT du Piémont des Vosges aux recensements, par sexe et âge. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients migratoires entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont calculés à partir des tendances de fécondité, de mortalité et de migrations observées dans le passé récent. Les hypothèses retenues n'étant pas probabilisées, ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions.

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le nombre d'**unités de consommation** est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionne en dix sous-population de taille égale.

Le **rapport interdécile D9/D1** met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution. C'est un indicateur de l'intensité des inégalités.

Insee Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Kelhetter D. et Vuillier-Devillers F. « Piémont des Vosges : un territoire périurbain dynamisé par la présence de grandes entreprises », *Insee Analyses Grand Est* n° 23, octobre 2016.
- Frydel Y. et Marchet P., « Une pauvreté plus présente dans l'espace des grands pôles urbains alsaciens », *Insee Analyses Alsace* n° 14, juin 2015.
- Callewaert D. et Kelhetter D., « Bruche Mossig Piémont dans la périurbanisation de Strasbourg », *Chiffres pour l'Alsace* n° 39, février 2013.
- Gremillet M. et Kuhn C., « La CUS dans la dynamique des migrations résidentielles », *Chiffres pour l'Alsace* n° 29, mars 2012.
- Callewaert D., « Pays Bruche Mossig Piémont : une croissance génératrice de déplacements », *Chiffres pour l'Alsace* n° 18, août 2011.

